

Risque autonomie : Un enjeu également pour les personnes en situation de handicap

Le Président Macron a évoqué voici quelques semaines la création possible d'un « cinquième risque », en ajoutant une nouvelle branche à la Sécurité sociale, celle de la dépendance.

La ministre des solidarités et de la santé a annoncé qu'elle présenterait des orientations sur ce sujet mercredi prochain, dans le cadre de mesures en faveur des personnes âgées.

APF France handicap tient à rappeler que le débat sur le « risque autonomie » concerne également les personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui les dotations pour financer les besoins des personnes en situation de handicap, inscrites notamment dans le budget de la CNSA et financées partiellement par la journée de solidarité – la Prestation de compensation du handicap (PCH) – sont très insuffisantes, avec pour conséquence des réponses inadaptées : des plans d'aides revus à la baisse, des restes à charge importants, des disparités territoriales, etc.

APF France handicap est favorable à la création d'un 5^e risque, dans le cadre de la solidarité nationale, d'un droit universel et d'une compensation intégrale des besoins liés à la perte d'autonomie, dans le cadre d'une politique inclusive garantissant les droits individuels et fondamentaux des personnes en situation de handicap.

APF France handicap souhaite l'ouverture d'un grand chantier pour la création du risque autonomie et être partie prenante dans son élaboration.

Et face à l'urgence actuelle des besoins des personnes, un véritable « Plan Marshall » de l'autonomie est nécessaire dès aujourd'hui afin de répondre immédiatement aux situations tant des personnes en situation de handicap que des personnes âgées pour assurer leur sécurité, leur dignité et leur autonomie.

Contact presse



Evelyne Weymann



01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37 - evelyne.weymann@apf.asso.fr



www.apf-francehandicap.org

